

FINANCEMENT DE LA CRÉATION D'ENTREPRISES INNOVANTES

Bien-fondé et objectifs

L'accès au financement est d'une importance capitale pour créer et développer une entreprise innovante, en particulier lors des phases d'amorçage et de démarrage. Les principales sources de financement des startups sont les suivantes : les capitaux propres du créateur (ainsi que les contributions de ses amis et de sa famille), les prêts bancaires, les prises de participation (y compris par les investisseurs providentiels et les investisseurs en capital-risque) et les aides publiques. Il est clairement établi que les jeunes entreprises innovantes ont du mal à trouver des sources de financement. Les enquêtes montrent par exemple que dans la zone euro, les petites et moyennes entreprises (PME) innovantes citent l'accès au financement comme l'un des principaux problèmes rencontrés au lendemain de la crise de la dette souveraine de 2011 (CE, 2011). Ces difficultés tiennent au caractère très risqué des activités entrepreneuriales, ainsi que d'une asymétrie de l'information entre les investisseurs et les entrepreneurs. Les nouvelles entreprises ont en outre l'inconvénient de manquer de capitaux et de ressources humaines, de n'avoir pas tous les nantisements nécessaires et d'être dépourvues d'expérience. La qualité du projet et la disposition générale du chef d'entreprise à investir jouent souvent un rôle déterminant dans la capacité de l'entrepreneur innovant à trouver un financement.

Les dysfonctionnements du marché et du système incitent les pouvoirs publics à intervenir dans le financement des entreprises. Outre la mise en place de conditions-cadres propices à l'investissement dans la R-D et l'innovation, les pouvoirs publics facilitent l'accès au financement à l'aide d'instruments tels que subventions, prêts, incitations fiscales et apport direct de capitaux (tableau 5.4). Les aides et les subventions peuvent atténuer les difficultés financières des jeunes et petites entreprises technologiques à forte intensité de R-D au tout début de leur existence. L'apport d'un financement lors des phases d'amorçage et de démarrage peut aider les entrepreneurs à accéder à des sources de capitaux et à survivre à la « vallée de la mort » dans laquelle ils peuvent se trouver s'ils ne parviennent pas à trouver des fonds pour financer leur projet ou rembourser une dette, ou encore un investissement en capital-risque dans le cas des projets plus risqués.

Principaux aspects

L'investissement en capital-risque demeure une source de financement importante pour les entreprises innovantes et les nouvelles startups, même si ce marché reste volatil. Dans le contexte d'incertitude économique qui règne dans le monde, les investissements en capital-risque ont enregistré en 2012 leur plus bas niveau depuis 2009 dans l'ensemble des pays (Ernest & Young, 2013). Tandis que le total des investissements a baissé de 20 % en glissement annuel (pour atteindre 41.5 milliards USD), le nombre de phases d'investissement en capital-risque a diminué de 8 % (jusqu'à 4 970). La taille moyenne de ces phases est passée de 9.6 millions USD en 2011 à 8.4 millions USD en 2012. Par ailleurs, l'apport financier généré par une introduction en bourse a accusé une baisse mondiale de 27 %, de 22.1 milliards USD en 2011 à 16.1 milliards en 2012 ; cette baisse s'explique principalement par la situation aux États-Unis et en Chine. De la même manière, les fusions et acquisitions financées par du capital-risque ont subi un recul – de 787 transactions en 2011 à 618 en 2012 –, poursuivant ainsi le dévissage opéré depuis le chiffre record de 856 transactions enregistré après la crise financière en 2010. Aux États-Unis et en Europe, où l'on compte plus de 90 % de fusions-acquisitions financées par des investissements en capital-risque,

Tableau 5.4. Exemples de programmes ou d'instruments mis en place récemment par les pouvoirs publics pour faciliter le financement des entreprises

Instruments de financement	Principales caractéristiques	Exemples	
Financement direct	Subventions, aides financières	Utilisées dans la plupart des pays pour financer les startups et PME innovantes lors des phases d'amorçage et de démarrage, et ainsi combler l'absence de lien entre créateurs et investisseurs. Des sommes relativement faibles sont octroyées pour l'étude de faisabilité, la validation de principe et le développement du prototype. Des récompenses sont généralement attribuées sur une base concurrentielle à ceux qui se portent candidats.	ANR Bio, ANR PDT (Argentine) ; Single Business Service (Australie) ; EXIST (Allemagne) ; subventions remboursables pour les startups (Nouvelle-Zélande) ; START (Russie) ; partenariats pour l'innovation dans l'industrie (Afrique du Sud) ; initiative SBRI (Small Business Research Initiative) (Royaume-Uni) ; programme SBIR (Small Business Innovation Research) (États-Unis).
	Capital-risque	L'investissement en capital-risque des pouvoirs publics fournit des fonds stratégiques qui permettent d'accélérer les activités des entreprises lors des phases d'amorçage et de démarrage. À l'opposé, l'investissement en capital-risque du secteur privé prend la forme de participations au capital qui interviennent lors des phases ultérieures, moins risquées. Les fonds de capital-risque du secteur public sont souvent gérés par des entités privées. Le désengagement peut s'effectuer en procédant à des fusions-acquisitions ou une introduction en bourse. Une autre voie de sortie est le transfert de l'investissement en capital-risque à des entreprises privées.	Clean Energy Finance Corporation (Australie) ; Seed Fund Vera (Finlande) ; Investment Grant for Business Angels (Allemagne), France Investissement 2020 (France) ; Development & Growth Fund (Chili) ; Seed & Venture Capital Scheme (Irlande) ; Innovation Bridge & ALMI Invest (Suède).
	Prêts/garanties de prêt	L'un des outils les plus couramment utilisés par les entreprises pour accéder au financement tout au long du cycle de vie des technologies. Il s'agit de prêts remboursables (capital et intérêts). Les pouvoirs publics peuvent réduire les taux d'intérêt (c'est ce que l'on appelle les prêts à taux réduit) ou conditionner le remboursement du prêt à la réussite du projet. L'État fournit souvent des garanties de prêt aux startups et aux PME, car elles n'ont ni nantissement, ni antécédents.	Programme de modernisation technologique, CAE (Argentine) ; dispositif de garantie de prêts pour les PME (Hongrie) ; INNPULSA (Colombie) ; Vaekstfond en (Danemark) ; service de prêts pour la recherche et l'innovation (UE) ; fonds de financement des prêts pour les startups (Pologne) ; dispositif Enterprise Finance Guarantee (Royaume-Uni) ; programme TTGV de prêts à taux réduit (Turquie).
Financement indirect	Incitations fiscales	Instrument associé, dans la plupart des pays, à un financement direct par les pouvoirs publics. Ces incitations peuvent prendre la forme d'une exonération de l'impôt sur le revenu des ménages ou des sociétés, ou encore d'un impôt sur les plus-values, selon la manière dont on souhaite stimuler l'investissement privé dans la R-D et les activités innovantes des entreprises.	En 2013, 27 pays de l'OCDE ont mis en place des incitations fiscales en faveur de la R-D. Figurent également dans cette catégorie : exonérations de TVA sur les équipements et composants importés (Colombie) ; régime d'imposition pour les chercheurs et le personnel clé étrangers (Danemark) ; incitations fiscales pour les investisseurs providentiels (Finlande) ; crédit d'impôt relatif aux SCRT (Canada) ; programme ESVCLP (Australie).
Financement par un tiers	Financement participatif	Outil de levée de fonds collective apparu sur l'internet et rendu possible par les progrès des TIC et des réseaux sociaux. Connaissant un succès grandissant, il permet aux entrepreneurs – même novices – d'accéder au financement et favorise la mobilisation des citoyens en faveur de la science et de l'innovation. Les préoccupations qu'il suscite ont trait aux aspects réglementaires, à la nécessité d'une intégrité scientifique et au risque de cyber-escroquerie.	Plus de 700 plateformes dans le monde, comme par exemple Kickstarter, CrowdCube, RocketHub et IndiGoGo. Loi « JOBS Act » (États-Unis) ; partenariat entre le <i>Technology Commercialisation Office</i> (TCO) de l'Université d'Utah et RocketHub.

Source : Réponses des pays à l'édition 2014 du questionnaire des *Perspectives STI de l'OCDE* ; OCDE (2013), *Science, technologie et industrie : Tableau de bord de l'OCDE 2013 – L'innovation au service de la croissance*, Éditions OCDE, Paris ; autres sources.

cette activité a chuté de quelque 24 %, alors qu'elle était en hausse en Inde. Au niveau mondial, la tendance est à l'évolution du capital-risque vers des investissements moins risqués intervenant à un stade plus avancé, principalement dans le secteur des TIC. Cette situation peut traduire à la fois l'absence de potentiel de croissance et d'innovation dans certains secteurs, ou encore une plus grande aversion au risque dans le contexte d'incertitude économique.

Parallèlement, les sommes injectées par les investisseurs providentiels ont fortement diminué aux États-Unis en 2009 – suite à la crise de 2008 –, mais légèrement augmenté en Europe. Les investisseurs providentiels, individus fortunés et expérimentés qui investissent dans un cadre informel, ont tendance à miser sur les stades de démarrage d'une entreprise, où le risque est plus important, et jouent le rôle crucial de relais financier entre les phases de début et de poursuite de la croissance. Dans la plupart des pays, l'accès au crédit s'est détérioré pour les PME, principalement sous l'effet de la hausse des taux d'intérêt pour les petites entreprises et de la demande accrue de garanties (OCDE, 2013). Les volumes de crédit ont en outre peu – voire pas du tout – augmenté, hormis dans un petit nombre de pays.

Tendances récentes de l'action publique

Encourager l'entrepreneuriat innovant par un meilleur accès au financement demeure un enjeu pour les pays de l'OCDE. La difficulté est de trouver le moyen d'accroître et d'élargir les sources de financement publiques et privées pour stimuler l'innovation, dans un contexte où, suite à la crise financière et de la dette souveraine, les investisseurs ont de plus en plus une vision à court terme. Dans la mesure où les réformes du système financier et bancaire qui ont été engagées au lendemain de la crise financière (telles que le renforcement des exigences de fonds propres à l'intention des banques) ont peut-être émoussé le goût du risque qu'avaient habituellement les investisseurs, les pouvoirs publics préconisent de nouvelles méthodes pour aider les entreprises innovantes à accéder au financement.

Les nouveaux investisseurs institutionnels et fonds souverains d'investissement peuvent être utilisés pour financer l'innovation. L'Internet ouvre également de nouvelles pistes pour financer les petits projets, par exemple avec le financement participatif. Aux États-Unis, le nouveau texte de loi consacré à ce mode de financement (JOBS Act de 2012) lui a attiré une attention grandissante, à la fois dans le pays et ailleurs. Le financement participatif apparaît rapidement comme une source de financement complémentaire. Bien que ce mode de financement en soit encore à ses débuts, on dénombre déjà plus de 700 plateformes de ce type dans le monde. Outre le fait qu'il permet de financer la recherche et de trouver un capital d'amorçage, le financement participatif crée un lien entre les citoyens et la science, et les incite à se mobiliser en sa faveur.

Sur le plan institutionnel, les incitations fiscales peuvent être un autre moyen de stimuler l'innovation et l'entrepreneuriat. La plupart des pays de l'OCDE ont mis en place ce type d'incitations pour encourager la R-D, ainsi que des allègements fiscaux pour aider les entreprises innovantes. L'Australie, le Canada, la Corée, la France, le Japon, la Norvège et le Royaume-Uni réservent aux PME un régime fiscal plus avantageux qu'aux grandes entreprises. La Colombie, le Danemark, Israël et la Finlande ont, de leur côté, adopté des dispositifs d'incitation fiscale nouveaux ou complémentaires pour favoriser les activités entrepreneuriales.

Pour en savoir plus

CE (2011), *SME's Access to Finance Survey 2011*, décembre, http://ec.europa.eu/enterprise/policies/finance/files/2011_safe_analytical_report_en.pdf.

Ernst & Young, *Turning the Corner: Global Venture Capital Insights and Trends 2013*, [www.ey.com/Publication/vwLUAssets/Global_VC_insights_and_trends_report_2012/\\$FILE/Turning_the_corner_VC_insights_2013_LoRes.pdf](http://www.ey.com/Publication/vwLUAssets/Global_VC_insights_and_trends_report_2012/$FILE/Turning_the_corner_VC_insights_2013_LoRes.pdf).

Plateforme des politiques d'innovation (IPP), Module sur le financement de l'innovation et de la création d'entreprises innovantes, voir : www.innovationpolicyplatform.org/content/financing-innovation?topic-filters=11384 et www.innovationpolicyplatform.org/content/innovative-entrepreneurship?topic-filters=11381.

MIT (2012), *A Business Report on Innovation Funding*, MIT Technology Review, septembre, Cambridge, MA.

OCDE (2011), *Financing High-Growth Firms: The Role of Angel Investors*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264118782-en>.

OCDE (2013), *Science, technologie et industrie : Tableau de bord de l'OCDE 2013*, Éditions OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/sti_scoreboard-2013-fr.

OCDE (2014), « Financement par apport de fonds propres et capital-risque », *Science, technologie et industrie : Perspectives de l'OCDE 2014* (base de données ; en anglais), voir : <http://qdd.oecd.org/Table.aspx?Query=D214A30E-32C6-4A41-B9C6-9660C0004ACB>.



Extrait de :

OECD Science, Technology and Industry Outlook 2014

Accéder à cette publication :

https://doi.org/10.1787/sti_outlook-2014-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2015), « Financement de la création d'entreprises innovantes », dans *OECD Science, Technology and Industry Outlook 2014*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/sti_outlook-2014-19-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.